

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Morsains (51)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

n°4
Février 2019

Comme vous le savez, VALOREM, en relation avec la mairie et les élus, étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Morsains. Nous profitons de cette lettre d'information pour vous informer de l'avancement du projet.

Les 5 phases du projet : le projet déposé en préfecture en novembre

L'étude de faisabilité du projet éolien de Morsains s'est terminée. Les différentes études menées sur votre territoire ont permis de déterminer l'implantation et le type d'éolienne envisagée. En novembre, VALOREM a déposé, pour le compte de la société de projet Morsains Energies, le dossier réglementaire de demande d'autorisation environnementale en préfecture. Il sera examiné par les services de l'Etat, en vue d'une enquête publique.



Maître d'ouvrage du projet, la société Morsains Energies a été créée pour assurer le suivi administratif, la construction puis l'exploitation du parc éolien.

La demande d'autorisation du projet de Morsains a été déposée en novembre 2018.

1•Pré-faisabilité	2•Faisabilité	3•Obtention des autorisations	4•Construction	5•Exploitation
Nov. 2016 - Déc. 2016 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus. Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants.	Janvier 2017 - Nov. 2018 Etudes techniques : acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus.	Nov. 2018 (18 à 24 mois) Demande de l'Autorisation Environnementale Instruction par les services de l'Etat Enquête publique Financement	9 à 12 mois Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes. Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines.

L'étude d'impact, pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation

Elle synthétise les études réalisées pour déterminer la faisabilité du projet. A partir de l'analyse de l'état initial du site, elle évalue les enjeux liés au projet, le justifie et le décrit, analyse les impacts positifs et négatifs et préconise des mesures de réduction. Document de référence d'un projet éolien, consultable lors de l'enquête publique, l'étude d'impact s'appuie sur le Code de l'Environnement.

Chiffres clés

4 éoliennes et 1 poste de livraison

Puissance envisagée par éolienne : **2,4 MW**

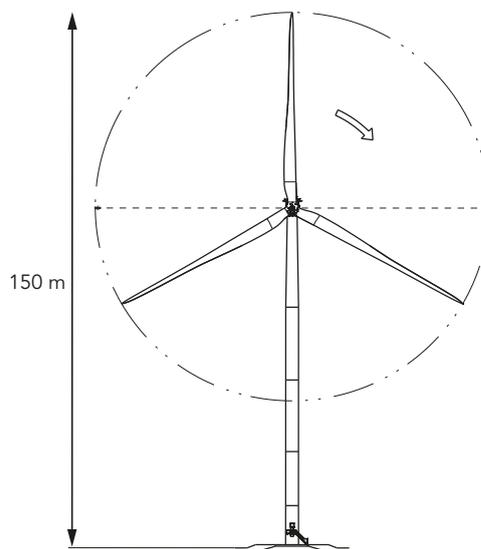
Puissance totale envisagée : **9,6 MW**

Hauteur en bout de pale : **150 m**

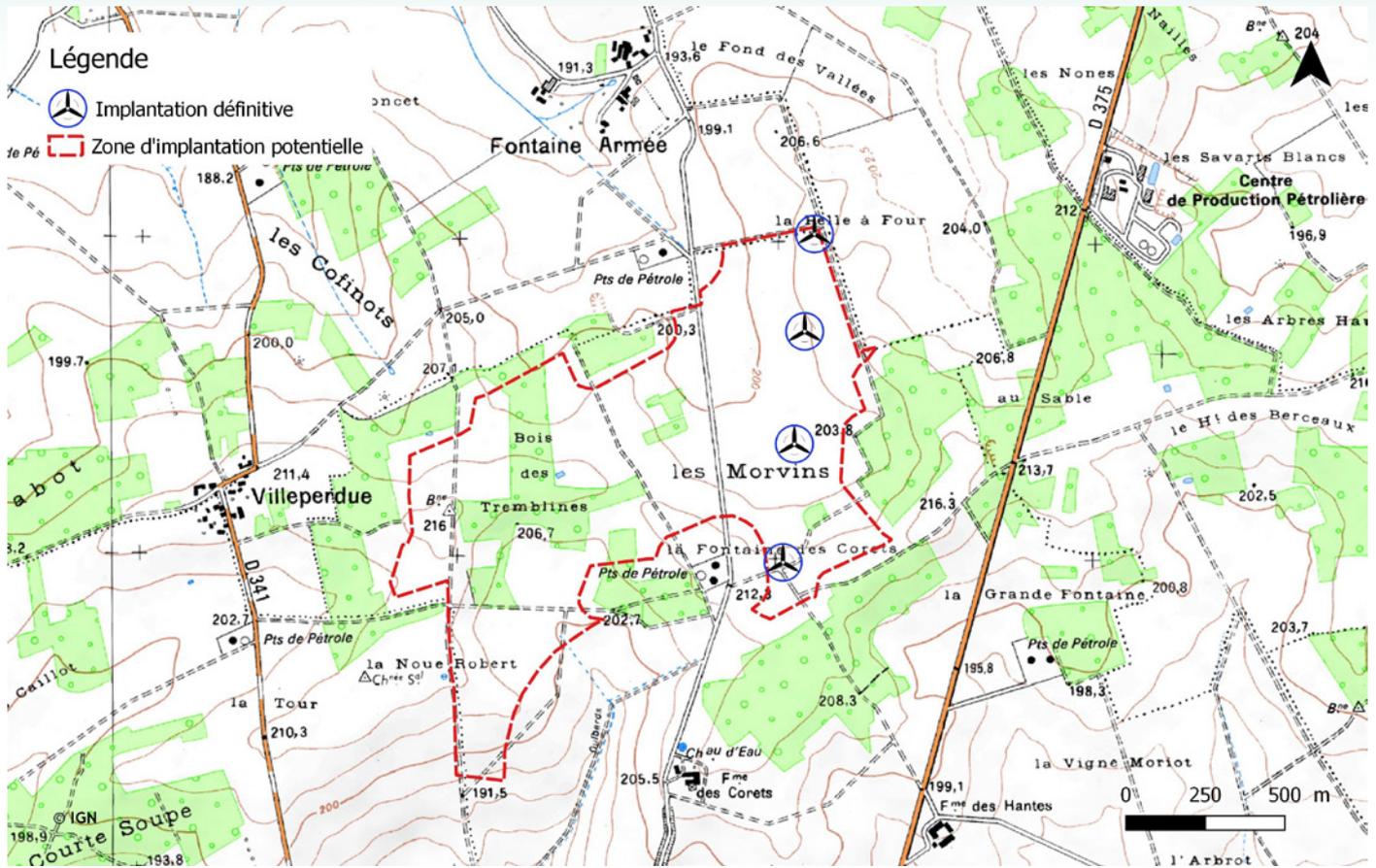
Production estimée : **27 000 MWh par an**,
soit la consommation électrique de plus de

9 600 foyers (hors chauffage et eau chaude électrique) *

* Un foyer de 2 adultes et 2 enfants consomme en moyenne 2800 kWh/an (moyenne des sources ADEME, CRE, INSEE, CEREN, MEDD)



Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Morsains (51)



Implantation des éoliennes

Les prochaines étapes

En novembre dernier, VALOREM a déposé la demande d'autorisation environnementale nécessaire à la réalisation du projet auprès des services de l'Etat. Une fois déclaré recevable, notre dossier commencera une nouvelle phase d'instruction. Les parties prenantes du territoire seront notamment sollicitées: les conseils municipaux des communes concernées seront invités à donner leur avis, ainsi que la population dans le cadre d'une **enquête publique**.

L'autorisation environnementale unique

Délivrée par le préfet, cette autorisation rassemble les décisions habituellement sollicitées pour la réalisation d'un projet éolien (Autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, permis de construire, défrichement, espèces protégées, ...). Ce dispositif vise à réduire le nombre d'interlocuteurs et les délais d'instruction afin de favoriser un développement cohérent des énergies renouvelables.



 **Votre contact VALOREM**
Chargé de Projets

Théo LABAYE
25 rue Vanmarcke
80 000 Amiens
Tél. : 03 22 09 01 09
Mobile : 06 23 52 12 62
theo.labaye@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Pour plus d'informations sur le projet :
www.parc-eolien-de-morsains.fr

Lettre d'information, Février 2019
Distribution : Commune de Morsains
Directeur de la publication et impressions : VALOREM
www.valorem-energie.com